

**Durée** 1 jour (7h), sur demande

**Horaires** 9h - 17h en présentiel  
ou 2 x 1/2 jour si VISIO

**Tarif** 700,00 € HT Adhérents  
900,00 € HT Non adhérents  
\* déjeuner inclus

**Modalités  
d'évaluation  
des acquis** QCM

**Public** Technicien, Ingénieur exploitant, Traiteur d'eau,  
Inspecteurs, Installateurs BE..., Personnel intervenant  
directement sur les installations de refroidissement

**Pré-requis** Aucun

## Objectifs

### CETTE FORMATION PEUT ETRE REALISEE EN VISIO CONFERENCE (SUR 2 X 1/2 JOURNEE)

- Connaître les exigences réglementaires de l'arrêté du 14 décembre 2013
- Connaître les conditions de prolifération et de dispersion des légionelles
- Savoir mettre en place les moyens préventifs, correctifs et curatifs associés (y compris caractéristiques et stratégie d'utilisation des produits de traitement, et moyens de surveillance) pour gérer le risque légionelle.

Cette formation répond aux exigences de formation de l'article 23 de l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumis à la rubrique n° 2921

## Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de formation

## Intervenant

- Michèle Merchat *Ko Samti*

## Programme

### Sensibilisation et connaissance du risque

- Légionelle, Légionellose, les installations à risque, épidémiologie
- Comparaison et intérêt des circuits humides
- Les risques : dissémination, prolifération & détection de légionelle dans l'eau.
- Les responsabilités

### La gestion du risque : AMR et plan d'entretien

- Définitions
- Les facteurs de risque et potentiels de risque : arbre des causes
- Le principe de la gestion : le plan d'entretien
- Les stratégies de gestion du risque

### Validation de l'efficacité des moyens mis en oeuvre : plan de surveillance

- Les indicateurs de surveillance
- Pertinence du résultat et représentativité de l'analyse
- Choix de l'indicateur et de la fréquence de la mesure (installation à l'arrêt / installation en service).
- Mise en oeuvre : le plan de surveillance

### Bilan

- La traçabilité des actions
- Bilan : gestion réglementaire & gestion du risque

### Les exigences réglementaires

## Livable

Support de formation en version numérique remis en fin de session

## Matériel nécessaire

EN CAS DE VISIO : Chaque participant devra disposer du logiciel de visio-conférence Microsoft Teams, d'un casque ou d'une sortie sonore équivalente ainsi que d'un micro et d'une Webcam.